

COMPTE RENDU REUNION 15 AVRIL 2011

PRESENTS : Mmes DEMOUSSEAU Josiane, DAUBY Marie-José, DUFOUR Isabelle, CHERRUAULT Francine, ENGLAND Cheryl MASSON Fabienne, BOUDOT Mrs MOURGAUD Jean-Luc, GUILLEMIN Claude, Mr MARJAULT Daniel, TINGRY Xavier, PAGNAT Francis, ROUET Jean Louis.

ABSENTS : Mr POUNTNEY Michael

AFFECTATION RESULTAT 2010 BUDGET EAU

Le conseil municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

-Excédent de fonctionnement antérieur (report à nouveau créateur).....	1733.60
-Excédent d'investissement reporté.....	3194.84
<u>SOLDE D 'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2010</u>	
-Solde d'exécution de l'exercice-----	+ 8915.53
- Solde d'exécution cumulé.....	+12110.37
<u>BESOIN DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2010</u>	
Rappel du solde d'exécution cumulé.....	
Rappel du solde des restes à réaliser.....	

Besoin de financement total.....

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

-Résultat de l'exercice.....	+ 2967.88
- Résultat antérieur.....	+ 1733.60
TOTAL A AFFECTER.....	
4701.48	

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement.....
(crédit du compte 1068 sur BP 11)
 - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 11 ligne 002..... 4701.48
- TOTAL.....4701.48**

AFFECTATION RESULTAT 2010 BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

-Excédent de fonctionnement antérieur (report à nouveau créateur).....	61205.81
-Déficit d'investissement reporté.....	- 128285.87
<u>SOLDE D 'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2009</u>	
-Solde d'exécution de l'exercice-----	+ 92 802.35
- Solde d'exécution cumulé.....	- 35 483.52
<u>RESTES A REALISER AU 31/12/2010</u>	
Dépenses d'investissement.....	165 195.00
Recettes d'investissement.....	169 820.00
Solde	
+ 4 625.00	

BESOIN DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2010

Rappel du solde d'exécution cumulé.....	- 35 483.52
Rappel du solde des restes à réaliser.....	+ 4 625.00
Besoin de financement total.....	
- 30 858.52	

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

-Résultat de l'exercice.....	21 154.42
- Résultat antérieur.....	<u>61 205.81</u>
TOTAL A AFFECTER.....	
82 360.23	

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement..... 30 858.52
(crédit du compte 1068 sur BP 11)
 - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 11 ligne 002..... 51 501.71
- TOTAL..... 82 360.23

DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DES ANCIENS SITES URANIFERES

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre des services de la Préfecture demandant à la commune de désigner un délégué titulaire pour siéger à cette commission. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, renouvelle le mandat de Mr MARJAULT Daniel, adjoint, domicilié à Lascoux, 87190 ST LEGER MAGNAZEIX.

BAIL SERDILOC

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 16 décembre 2009 concernant la location d'un local communal par l'entreprise SERDILOC jusqu'au 31 décembre 2010. Madame le Maire propose de lui établir un nouveau bail commercial pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011. Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable.
- Autorise Madame le Maire à signer un bail commercial précaire du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011.

Fixe le prix mensuel du loyer à 150 euros, charge non comprise

AVENANT MARCHÉ RESTAURANT

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'un avenant au marché pour le lot n°5 menuiserie bois pour la fourniture et la pose d'une trappe d'accès aux combles
Montant HT des travaux à réaliser : 192 € soit 229.63 € TTC ce qui porte le nouveau montant du marché TTC à 5248.05 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate que la réalisation de ces travaux est nécessaire :

- autorise madame le Maire à signer les avenants au marché du restaurant qui vient de lui être présenté.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE A TAUX FIXE

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération en date du 4 mars 2011 l'autorisant à procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour faire face à des besoins ponctuels de trésorerie. Elle indique la nécessité de procéder à son renouvellement. Elle présente la proposition transmise par le Crédit Agricole : ouverture de crédit d'un montant de 100 000 €, sur une durée de 12 mois à taux sur index révisable (Euribor 3 mois moyenné à titre indicatif 1.087% valeur février 2011, marge de +0.80 % sur une base de 360 jours), périodicité de facturation des intérêts annuelle, mise à disposition des fonds par tranche minimum de 10000 €, remboursement des fonds par tranche minimum de 10000€, frais de dossier 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole, à procéder sans autre délibération aux demandes de versement et de remboursement des fonds dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit du Crédit Agricole.

REORGANISATION RPI DOMPIERRE /ST LEGER

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre de l'Inspection d'Académie qui informe la commune de la possibilité d'une fermeture de poste à la prochaine rentrée scolaire due à la baisse croissante des effectifs. Elle indique que des solutions ont été recherchées avec l'équipe enseignante afin de permettre aux élèves d'avoir une qualité d'enseignement correcte. Après différents contacts avec la commune de SAINT HILAIRE LA TREILLE, il pourrait être envisagé la signature d'une convention entre les communes de SAINT HILAIRE LA TREILLE, DOMPIERRE LES EGLISES, ST LEGER MAGNAZEIX. L'école maternelle serait à ST LEGER MAGNAZEIX, DOMPIERRE LES EGLISES accueillerait les élèves des CP, CE1, CE2, les élèves de CM1 et CM2

iraient à ST HILAIRE LA TREILLE. Le conseil municipal, donne un accord de principe sous réserve que l'inspection d'académie s'engage sur une période de 4 ans à maintenir l'école pérenne.

HONORAIRES ASSAINISSEMENT LE BOURG

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 04 mars 2010 autorisant Mr ROUMILHAC Jean Claude avocat à défendre les intérêts de la commune. Elle indique qu'il lui a transmis une facture d'un montant de 598 € relative au litige concernant les honoraires facturés par le Cabinet GABETTE. Le conseil municipal autorise le maire à procéder à son mandatement et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'eau.

TARIFS CIMETIERE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réviser les tarifs et la durée des concessions afin de les transcrire dans le règlement :

Concession 30 ans : 30 € le m²

Concession 50 ans : 50 € le m².

La commune a mis en place au columbarium un support de mémoire afin de pouvoir y fixer des plaques funéraires permettant d'inscrire le nom des personnes dont les cendres ont été dispersées au jardin du souvenir. Dans un souci d'esthétique, les plaques funéraires ont été achetées par la commune. Madame le Maire propose d'en demander le remboursement et fixe le prix de la plaque à 25 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable aux tarifs indiqués et décide qu'ils seront mis en place à compter du 1^{er} février 2011.

BAIL « LA GRANGE DES ARTS »

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 7 décembre 2010 donnant location du restaurant « La Grange des Arts ». Les travaux de finition du restaurant ont été terminés mi-janvier 2011, l'ouverture du restaurant initialement prévu pour la mi-décembre a eu lieu le 31 janvier 2011. Elle estime que l'ouverture tardive du restaurant à pénaliser son activité et propose de leur accorder la gratuité du loyer pour le mois de février 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (12 pour, 1 abstention) décide d'accorder à « La Grange des Arts » la gratuité du loyer pour le mois de février 2011.

COMMISSION CULTURE PATRIMOINE LOISIRS TOURISME COMMUNICATION

Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme BERGER Martine, sa fonction de conseiller municipal étant incompatible avec un travail au sein de la collectivité. Elle propose de lui conserver sa qualité de membre de cette commission et également celle de responsable de la bibliothèque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

REMBOURSEMENT ENREGISTREMENT SITE INTERNET

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 7 décembre 2010 autorisant la création d'un site internet. En vue de permettre la mise en ligne de ce site, un enregistrement est nécessaire. Elle indique que les opérations ont été effectuées par internet et qu'elle a effectué un paiement en ligne pour un montant annuel de 43.79 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser à Madame le Maire la somme de 43.79 €.

COMMISSION SITE INTERNET

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de désigner des délégués chargés de contrôler et de mettre à jour les informations qui sont mises en ligne sur le site internet communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Mme BOUDOT Carine et Mme DAUBY Marie José pour effectuer le contrôle.